

FOOTBALL FEMININ REGLEMENT DE LA COUPE FUTSAL 2019

Les matches se dérouleront sur un terrain de handball avec un ballon Futsal (aucun autre ballon ne sera autorisé à l'intérieur de la salle)

ARTICLE 1 :

- Tournoi réservé aux licenciées féminines
- **Les équipes sont composées de 5 joueuses et 3 remplaçantes**
- Une feuille de match (signée par la capitaine) sera établie en début de tournoi.
- Présentation obligatoire des licences
- Protège tibias obligatoire
- Une joueuse peut jouer seulement dans une équipe

ARTICLE 2 :

- La gardienne de but ne doit pas sortir de sa zone des 6 mètres (ligne continue) pour dégager ou récupérer la balle à la main. Sinon, sanction : coup franc direct à l'endroit de la faute.
- Sortie autorisée au pied au delà de la ligne des 6 m
- Remise en jeu à la main
- En aucun cas, la gardienne ne peut marquer un but directement sur remise en jeu de ses 6 m
- La gardienne doit dégager dans les 4 secondes à partir du moment où elle n'est plus gênée par un adversaire.
 - Dans tous les cas, elle doit se libérer du ballon dans les 4 secondes dans sa propre moitié du terrain.

ARTICLE 3 :

- Les coups francs sont directs ou indirects et doivent être joués dans les 4 secondes à partir du décompte de l'arbitre.
- Concernant la passe à la gardienne de but, même règle qu'au foot à 11
- **Les tacles sont interdits ainsi que les charges à l'épaule, contact non violent autorisé.**
- **Cumul des fautes : tous les coups francs directs sont comptabilisés. A partir du 4^{ème} CFD = jet franc soit pénalty à 10 mètres**

ARTICLE 4 :

- Sur les corners on peut marquer directement.
- Si la balle touche le plafond la reprise du jeu se fera par une touche en face.

ARTICLE 5 :

- Les touches sont effectuées au pied, adversaires à 5 m dans un délai de 4 secondes à partir du décompte de l'arbitre.
- Balle arrêtée, sur la ligne ou à l'extérieur d'une distance maxi égale à la circonférence du ballon.
- On ne peut pas marquer directement.
- Si le ballon ne rentre pas sur le terrain, touche à refaire par l'adversaire.

ARTICLE 6 :

- Sur touche ou coup franc, l'adversaire se placera à 5 m au moins de l'endroit de la remise du jeu
- Pas de hors jeu

- Penalty exécuté sur la ligne de la zone des 6 m
- Sur coup d'envoi le ballon peut être botté dans tous les sens, but direct non valable.

ARTICLE 7 :

En cas de brutalité ou de contestation des décisions de l'arbitre, la joueuse sera exclue du terrain pour deux minutes, et son équipe jouera en infériorité numérique et si elle encaisse un but avant les 2 minutes, elle peut se compléter par une autre joueuse.

En cas de faute grave, la joueuse sera exclue du terrain, et ne pourra participer au match suivant ou plus suivant la faute (concertation avec organisation et arbitres).

Si il y a un carton rouge de chaque côté suite à un incident de match, les 2 équipes jouent avec une joueuse en moins pendant 2 minutes même si un ou des buts sont marqués.

ARTICLE 8 :

- Les changements de joueuses se feront à la volée (pendant le jeu) sauf pour le gardien.

ARTICLE 9 :

- Les matches se dérouleront sur une période de 10 minutes (sauf changement des organisateurs), sans mi-temps, ni changement de camp.

ARTICLE 10 :

Le classement des poules seront effectués aux points :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Forfait : 0 point

Les équipes ayant le même nombre de points seront départagées par les critères suivants :

Goal average particulier

Goal average général

Meilleur attaque

Meilleur défense

Tir au but mort subite

Si match nul pendant sur une partie éliminatoire ou de classement, tir au but à mort subite, toutes les joueuses peuvent tirer même si elles étaient sur le banc à la fin du match avec mise à égalité de tireur si une équipes à plus de joueuses que l'autre.

Article 11 :

Toutes les équipes devront jouées en chaussures de tennis ou en basket propres semelle blanche.

Article 12 :

Les organisateurs dégagent leurs responsabilités en cas de perte ou de vol.

Article 13 :

Le non observation du présent règlement entraînera une pénalisation de l'équipe fautive, décision après délibération, du comité d'organisation.

Article 14 :

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement, les modifications qu'ils jugeront nécessaires.